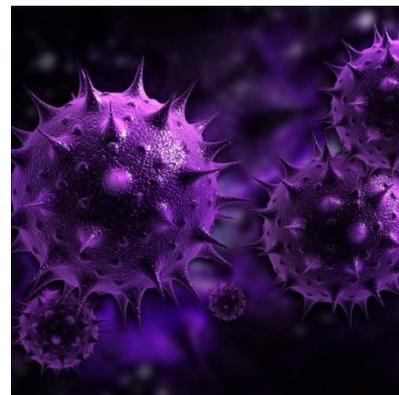
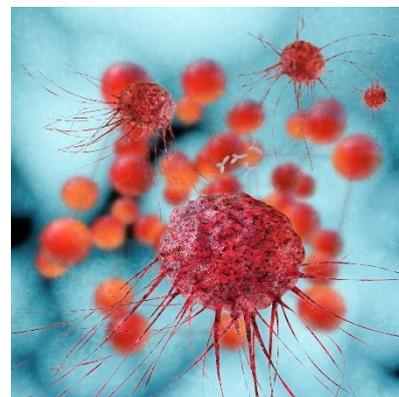


Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT

Sommaire

1	Organisation du Fonds de prévention du tabagisme	4
2	Fonctionnement du service	5
2.1	Projets propres en 2020.....	5
2.2	Demandes de financement et commission d'experts	7
2.3	Information du public / Communication	8
2.4	Subventionnement des cantons.....	8
2.5	Révision de l'ordonnance sur le FPT (OFPT).....	8
2.6	Soutien aux stratégies nationales MNT et Addictions	9
2.6.1	Stratégie du FPT 2020-2024.....	9
2.6.2	Programme pour l'enfance et la jeunesse	11
2.6.3	Action coordonnée destinée aux adultes (arrêt du tabagisme)	12
2.6.4	L'égalité des chances en tant que question transversale.....	12
2.7	Perspectives.....	13
3	Projets de tiers soutenus en 2020	14
3.1	Splash Pub 2.0 : adaptation et développement du <i>serious game</i> de prévention du tabagisme.....	14
3.2	Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo 2020-2021	14
3.3	Cool & Clean 2021-2022.....	14
3.4	Stopgether, phase II 2020-2022	15
3.5	Programme de promotion de l'arrêt du tabagisme stopsmoking.ch	15
3.6	COVID-19 et tabagisme.....	15
3.7	Expérience non-fumeur 2013-2021	16
3.8	Impact du semi-confinement sur la consommation de tabac : enquête auprès d'un panel suisse	16
4	Finances	17
4.1	Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions)	17
4.2	Bilan au 31 décembre 2020	19
4.3	Compte de résultats 2020	19

Source des images : Fotolia



Renforcer la prévention du tabagisme pour lutter contre les conséquences du COVID-19 !

Avec l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme et la définition de la stratégie pour les années à venir, l'année 2020 marque une étape importante pour le Fonds de prévention du tabagisme (FPT). L'exercice a également été dominé par le nouveau coronavirus.

Le FPT a, lui aussi, été amené à s'occuper de ce dangereux virus. Nous avons pris des mesures en lien avec cette pandémie et approuvé deux demandes pour des projets portant sur le thème « COVID-19 et tabagisme ». Si les données sur le lien entre ces deux éléments font encore défaut, les études réalisées à ce jour montrent néanmoins que le risque d'évolution grave de la maladie est plus élevé chez les personnes qui fument que chez les non-fumeurs.

Il est connu que la consommation de tabac accroît le risque de développer de nombreuses maladies non transmissibles (MNT) ; le risque de cancer du poumon, par exemple, est multiplié par 17. La consommation de tabac est même le seul facteur de risque commun aux cinq maladies non transmissibles les plus courantes ! En quoi ce constat est-il important pour le COVID-19 ? Selon les données les plus récentes, 97 % des personnes décédées en Suisse après avoir été infectées par le nouveau coronavirus souffraient déjà au moins d'une autre maladie. Or il s'agissait précisément des maladies non transmissibles mentionnées. C'est pourquoi il est si important d'agir en priorité sur les facteurs de risque qui, comme la consommation de tabac, contribuent à la dangerosité du COVID-19.

La leçon que je tire de la pandémie est donc claire : nous devons renforcer la prévention si nous entendons faire reculer les maladies non transmissibles, c'est-à-dire les affections préexistantes qui influencent l'évolution du COVID-19. Une population en bonne santé est plus résistante aux maladies transmissibles. Une telle « prévention des pandémies » s'avère bénéfique à long terme, notamment pour réduire les coûts de futures pandémies.

Malheureusement, la lutte contre la pandémie de COVID-19 et la prévention du tabagisme se heurtent toutes deux aux mêmes résistances. Une prévention efficace ne fait toujours pas l'unanimité. Dans leurs lettres et leurs réactions, de nombreux citoyens ont fait le lien entre la pandémie de COVID-19 et l'épidémie de tabagisme. Ils ont rappelé que le tabac provoque chaque année quelque 9500 décès en Suisse. La question n'est pas ici d'opposer de manière absurde le nombre de morts de chaque côté. Les citoyens ont plutôt insisté sur les conclusions soit déprimantes soit rassurantes qu'une telle « comparaison » permet de tirer. Les premiers ont souligné à quel point les mesures de prévention du tabagisme restent lacunaires par rapport aux mesures déployées pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les seconds ont au contraire insisté sur le fait que la lutte contre la pandémie de COVID-19 a montré qu'il est possible de prendre des mesures ciblées et rapides contre un péril mortel. « Le moment est venu d'aider les personnes qui veulent arrêter de fumer », déclare le Dr Rüdiger Krech, directeur de la promotion de la santé à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève. À ce titre, il est important d'appliquer à la prévention du tabagisme les instruments qui ont fait leurs preuves dans le cadre de la lutte contre la pandémie : la santé comme objectif premier, la surveillance des maladies, l'accès direct aux services de santé, une société civile forte et une communication claire.

J'espère que les gouvernements et les parlements décideront des mesures de prévention efficaces également contre le tabagisme. Quoi qu'il en soit, le Fonds de prévention du tabagisme s'acquitte de la responsabilité qui lui est attribuée : réduire la consommation de tabac et donc le nombre de décès évitables. En concrétisant cet objectif, nous contribuons aussi à réduire les conséquences sanitaires des pandémies.

Peter Blatter

Directeur du Fonds de prévention du tabagisme

Le Fonds de prévention du tabagisme en bref

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé, rattaché administrativement à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et piloté stratégiquement par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que les dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT (OFPT). Il est financé par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 13 millions de francs en 2020.

Le Fonds de prévention du tabagisme a vocation à financer des mesures de prévention qui contribuent de manière efficace et durable à réduire la consommation de tabac et de nicotine, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. Le FPT accorde une grande importance à la création d'un cadre favorable au travail de prévention. Il fonde son travail sur sa stratégie.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du FPT est doté de 5,1 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et à la stratégie nationale Addictions.

1 Organisation du Fonds de prévention du tabagisme

Le service qui exploite et gère le Fonds de prévention du tabagisme est rattaché administrativement à la division des maladies non transmissibles de l'unité de direction Santé publique de l'OFSP.

Une commission d'experts et, si nécessaire, d'autres experts externes de Suisse et de l'étranger soutiennent et conseillent le service dans l'examen des demandes de financement.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction compétente en matière de marchés publics ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 5,1 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2020

Fonction	Nombre de personnes	Pourcentages de postes
Direction	1	80 %
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	5	380 %
Assistante administrative	1	50 %
Total	7	510 %

(état : décembre 2020)

2 Fonctionnement du service

Selon l'ordonnance sur le FPT, le service a notamment pour tâches de planifier et de lancer des mesures de prévention, de décider de l'octroi des aides financières et d'informer le public sur ses activités. Le FPT remplit ainsi une tâche de coordination essentielle pour la prévention de la consommation de tabac et de nicotine en Suisse.

Le FPT participe également aux groupes de travail pertinents sur les maladies non transmissibles et apporte une contribution active aux séances qui sont organisées dans ce cadre.

Pendant l'année sous revue, le FPT, sur mandat du Secrétariat général du DFI et en collaboration avec l'OFSP, a mené à bien les travaux de révision de l'ordonnance, ce qui a permis au Conseil fédéral d'adopter cette révision le 12 juin 2020. Parallèlement, la stratégie du FPT a été élaborée et publiée fin 2020.

2.1 Projets propres en 2020

À la fin de l'année 2016, le FPT a décidé d'aligner étroitement sa pratique de financement sur les stratégies nationales MNT et Addictions tout en renforçant son rôle de coordination. Outre les activités de niveau plus général, telles que la participation déjà mentionnée aux groupes de travail sur les maladies non transmissibles, il élabore un programme pour l'enfance et la jeunesse afin de coordonner les activités destinées à ce groupe cible et le met en œuvre en collaboration avec différentes parties prenantes. En outre, il transfère dans de nouvelles structures les projets destinés aux adultes et aux personnes âgées. Dans le cadre de ces activités et sur la base de l'art. 4, al. 2, let. a, OFPT, le FPT a attribué les mandats suivants au cours de l'année sous revue :

Programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ)

Utopia, phase III

« Utopia » (dénomination provisoire) est une plateforme virtuelle, un monde à la fois ludique et sérieux qui vise à coordonner toutes les activités du programme (projets existants et activités innovantes) spécifiquement destinées aux enfants et aux jeunes et à en assurer l'accessibilité et la visibilité. En novembre 2018, le FPT avait organisé avec la société Brainstore une manifestation créative de trois jours, intitulée « Expédition Utopia », qui avait rassemblé des jeunes, des adultes et des acteurs de la prévention. 27 idées de projets prometteurs avaient alors été définies pour la plateforme Utopia et ont ensuite été réduites à huit mesures.

Dans le cadre du mandat existant, le FPT a chargé la société CSP de piloter le perfectionnement de ces huit mesures et de la plateforme Utopia. L'élaboration des huit mesures a été lancée avec le soutien d'un groupe d'experts composé de spécialistes et de plusieurs jeunes, dont la majorité avait participé à « Expédition Utopia ». Le processus de clarification du projet pour la plateforme Utopia a été confié à l'agence Feinheit, qui a été assistée par deux jeunes issus du groupe d'experts et par Joël Luc Cachelin. Le projet a été livré au FPT à la fin de l'année.

Coûts : 45 018 francs pour Feinheit SA et 16 801 francs pour la Wissensfabrik de Joël Luc Cachelin

Remplacement du projet « Expérience non-fumeur »

Depuis son lancement, le projet « Expérience non-fumeur » a permis d'atteindre plus d'un million de jeunes en Suisse, mais l'enthousiasme pour le projet s'est peu à peu éteint, et de nombreuses questions critiques se sont posées. Le projet ne répond notamment pas aux exigences du Programme pour l'enfance et la jeunesse. La décision a donc été prise de réviser le projet afin d'en conserver les points forts et d'en corriger les aspects plus problématiques.

L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) a été chargée de développer un projet pour la future offre d'activités du PEJ dans le domaine scolaire. Elle a pu compter sur le soutien de partenaires importants et de plusieurs classes ayant participé au projet « Expérience non-fumeur ». Elle a également bénéficié des prestations de la société Superloop.

Coûts : 143 486 francs

Communication et mise en réseau

Au cours de l'année sous revue, l'agence de communication Bernet Relations a été mandatée pour fournir des prestations dans le domaine de la communication et de la mise en réseau. Ces prestations comprennent l'élaboration d'une stratégie de communication, la mise en place et l'exploitation des canaux et des instruments de base de la communication, ainsi que le soutien aux partenaires du

programme et la réalisation des manifestations. Le contrat est conclu jusqu'à la fin de 2023, avec une option pour deux prolongations d'un an.
Coûts : 1 193 726 francs (plus 600 000 francs en cas de deux prolongations)

Action coordonnée destinée aux adultes (arrêt du tabagisme)

Prévention du tabagisme et COVID-19 : mesures de communication

Au début de la pandémie de COVID-19, des informations contradictoires ont circulé au sujet des risques pour les consommateurs de tabac. La crainte était en outre que le confinement conduise de nombreuses personnes à augmenter leur consommation ou d'anciens fumeurs à recommencer à fumer.

Dans le cadre de diverses consultations en ligne, le FPT a réuni ses organisations partenaires en Suisse et a décidé avec elles d'agir rapidement et de confier à l'association AT Suisse un mandat comportant deux volets.

Le premier volet consistait à suivre systématiquement et à actualiser les connaissances sur le COVID-19 et la consommation de tabac. Cela a permis de réagir aux fausses informations, notamment celle selon laquelle la consommation de tabac pourrait être un facteur de protection contre le COVID-19.

Dans le second volet, AT a fourni divers conseils sur la manière de gérer la consommation de tabac pendant la pandémie dans le cadre d'une mini-campagne qui s'adressait en particulier aux groupes de population issus de la migration. L'accent a été mis sur la protection contre le tabagisme passif et sur les offres de sevrage tabagique.

Coûts : 77 252 francs

2.2 Demandes de financement et commission d'experts

L'évaluation des demandes de financement adressées au FPT suit une procédure standardisée, qui est décrite sur le site Internet du FPT sous la rubrique « Demandes de financement »¹.

Depuis 2014, le service FPT procède à des analyses de financement et stratégiques obligatoires. Six analyses de financement ont été déposées durant l'année sous revue. Le service FPT a répondu positivement à un tiers d'entre elles.

Au total, 19 nouvelles demandes ont été reçues pendant l'année sous revue. Toutes ont été acceptées. Onze de ces demandes émanaient de cantons.

Analyses de financement et stratégiques

	2017		2018		2019		2020	
Analyses de financement positives	7	44 %	9	41 %	6	46 %	2	33 %
Analyses de financement critiques	9	56 %	13	59 %	7	54 %	4	66 %
Total	16	100 %	22	100 %	13	100 %	6	100 %

Demandes de financement : statistiques comparatives sur les quatre dernières années d'exploitation

	2017		2018		2019		2020	
Acceptées	12	67 %	10	55 %	9	90 %	19	100 %
Refusées	6	33 %	7	39 %	1	10 %	0	0 %
Retournées pour être remaniées	0	0 %	1	6 %	0	0 %	0	0 %
Total	18	100 %	18	100 %	10	100 %	19	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2016 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

Commission d'experts pour le FPT

Le service FPT examine les demandes avec le soutien d'une commission extraparlamentaire consultative permanente, conformément à l'OFPT et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2020, la commission d'experts était composée des membres suivants :

Présidente :

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses FMH

Vice-président :

M. **Patrick Vuillème**, retraité

Membres :

M. **Valéry Bezençon**, Université de Neuchâtel, Institut de management

M. **Raphaël Bize**, UniSanté, Centre d'évaluation et d'expertise en santé publique (CEESAN)

M^{me} **Verena El Fehri**, retraitée

M^{me} **Jocelyne Gianini**, Lega polmonare ticinese

M^{me} **Corina Salis Gross**, Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung (ISGF)

¹ <https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html>

2.3 Information du public / Communication

Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site du FPT (www.tpf.admin.ch / www.prevention-tabagisme.ch) des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec mention de l'organisme responsable et du montant du financement, sur des expériences faites dans les projets conclus et sur d'autres thèmes d'actualité.

2.4 Subventionnement des cantons

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales MNT et Addictions. Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'édicter et d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. C'est pourquoi, jusqu'en 2018, ils ont pu soumettre au FPT des demandes de subventionnement de leurs prestations de pilotage dans le cadre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. En 2018, toutefois, dans le cadre d'un audit de la rentabilité, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a conclu qu'il n'existait pas de bases légales suffisantes pour un tel subventionnement. Se fondant sur le rapport du CDF², le SG-DFI a décidé qu'une révision de l'OFPT était nécessaire pour assurer la conformité au droit et que le FPT n'était plus autorisé, d'ici là, à financer lesdites prestations. C'est pourquoi les demandes déjà déposées par quatre cantons n'ont pas pu être approuvées. À titre de solution provisoire en attendant que l'ordonnance soit révisée, le FPT a néanmoins pu proposer à ces cantons de subventionner des projets de prévention à hauteur des prestations de pilotage calculées pour eux. Quatre projets³ de ce type ont ainsi été cofinancés dans les cantons de VS, ZH, BL et TI pendant l'année sous revue.

L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur le Fonds de prévention du tabagisme (OFPT ; voir ch. 2.5) a permis de modifier la base légale du subventionnement des cantons et de créer la sécurité juridique nécessaire. Les cantons reçoivent désormais des contributions forfaitaires pour des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. Ces contributions, qui peuvent s'élever au total jusqu'à 15 % des recettes du FPT, sont calculées selon une clé de répartition définie dans l'ordonnance et basée sur un montant de départ et un montant proportionnel à leur nombre d'habitants. Si certains cantons ne présentent pas de demande, les contributions versées aux cantons ayant déposé une demande augmentent jusqu'à un certain plafond. Durant l'année sous revue, les cantons ont pu déposer pour la première fois des demandes de contributions forfaitaires pour 2020 et 2021 dans le cadre de ce système. Dix d'entre eux (AG, BL, GR, NE, SG, TG, TI, VS, ZG et ZH) ont fait usage de cette possibilité et deux autres (NE et ZG) ont déjà reçu des contributions forfaitaires pour 2020. Le FPT a approuvé toutes les demandes qui lui ont été soumises. Les cantons reçoivent la contribution maximale fixée. À partir de 2022, les demandes de contributions forfaitaires devront être déposées avant le 30 juin de l'année précédente. Outre les programmes financés par des contributions forfaitaires, les décisions prises conformément aux anciennes dispositions restent applicables dans quatre cantons (BS, JU, FR et SO) jusqu'à fin 2021.

2.5 Révision de l'ordonnance sur le FPT (OFPT)

La révision totale de l'ordonnance a été menée à bien en 2020. Comme indiqué au chapitre précédent, le point principal de cette révision concernait le subventionnement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme. La deuxième consultation des offices et la procédure de co-rapport ont été réalisées au cours de l'année sous revue. Le 12 juin, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} août 2020 l'entrée en vigueur de la révision de l'OFPT.

Les principaux changements apportés par cette révision sont les suivants :

- Il est désormais fait référence aux mesures de prévention et non plus aux projets de prévention, ce qui permet de financer aussi des offres à plus long terme qui ne sont pas réalisées sous la forme classique d'un projet.
- Le service FPT planifie et lance des mesures de prévention.

² Le rapport intitulé « Wirtschaftliche Verwendung der zweckgebundenen Mittel – Eidgenössisches Departement des Innern, Bundesamt für Gesundheit sowie Präventions- und Gesundheitsförderungsorganisationen » (résumé en français) peut être consulté à l'adresse : <https://www.efk.admin.ch/fr/publications/formation-et-social/sante/3466-utilisation-economique-des-fonds-affectes-departement-federal-de-l-interieur-office-federal-de-la-sante-publique-organisations-de-prevention-et-de-promotion-de-la-sante.html> (numéro d'audit : 17542).

³ Les projets sont présentés au chap. 3.

- Les aides financières sont octroyées sous la forme de contributions aux frais dans le cas des mesures de prévention et de contributions forfaitaires dans le cas des programmes cantonaux.
- Les contributions aux frais des mesures de prévention ne peuvent pas excéder 80 % des coûts inscrits au budget.
- 15 % des recettes annuelles des redevances sont réservées pour les contributions forfaitaires destinées programmes cantonaux de prévention du tabagisme.
- Une plus grande importance est accordée à l'économicité des mesures de prévention.
- Lors de l'octroi des aides financières à des mesures de prévention, la capacité économique de l'organisation requérante est prise en compte pour déterminer le montant de la contribution.

2.6 Soutien aux stratégies nationales MNT et Addictions

À la fin de l'année 2016, le FPT a décidé d'aligner étroitement sa pratique de financement sur les stratégies nationales MNT et Addictions tout en renforçant son rôle de coordination. Une stratégie a été élaborée à cette fin. Le FPT développe par ailleurs le Programme pour l'enfance et la jeunesse afin de coordonner les activités destinées à ce groupe cible et il transfère dans de nouvelles structures les projets destinés aux adultes et aux personnes âgées. Les travaux dans ces trois domaines se sont poursuivis en 2020, tandis que la stratégie a été finalisée et communiquée.

2.6.1 Stratégie du FPT 2020-2024

En s'appuyant sur le rapport d'évaluation du FPT en 2008, sur le rapport de base de 2014 et sur les stratégies nationales MNT et Addictions, le FPT était chargé d'élaborer une stratégie mettant en évidence de quelle manière il doit, conformément aux bases légales (révisées), allouer ses ressources et aligner ses activités sur les nouvelles stratégies nationales. Les travaux correspondants ont été menés à bien au cours de l'année sous revue, ce qui a permis d'adopter la stratégie peu de temps après l'entrée en vigueur de la révision de l'OFPT.

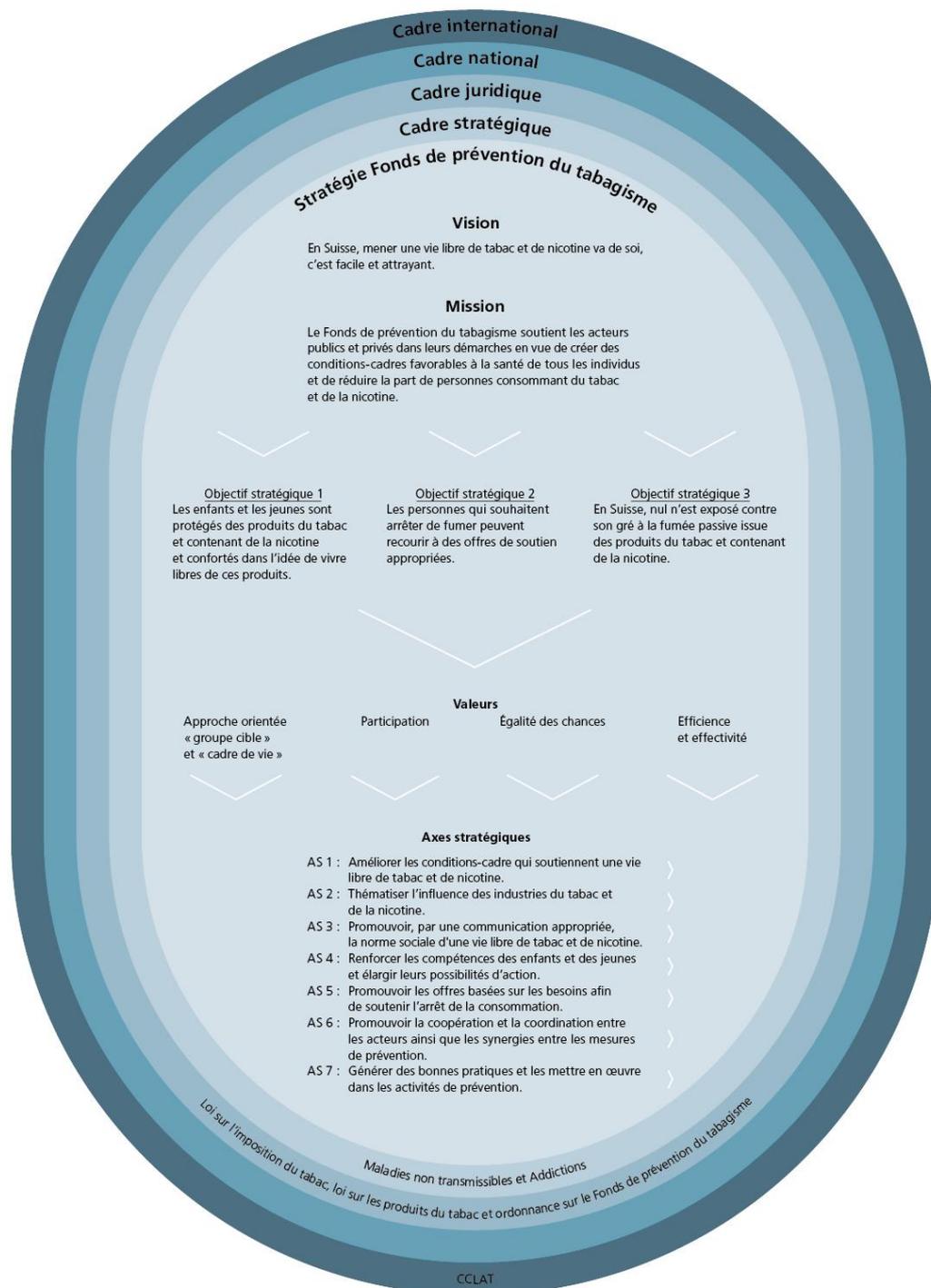
La stratégie 2020-2024 du FPT énonce comme vision que mener une vie libre de tabac et de nicotine doit aller de soi, être facile et attrayant. Les sept axes stratégiques suivants y sont définis :

- AS 1 : Améliorer les conditions-cadre qui soutiennent une vie libre de tabac et de nicotine.
- AS 2 : Thématiser l'influence des industries du tabac et de la nicotine.
- AS 3 : Promouvoir, par une communication appropriée, la norme sociale d'une vie libre de tabac et de nicotine.
- AS 4 : Renforcer les compétences des enfants et des jeunes et élargir leurs possibilités d'action.
- AS 5 : Promouvoir les offres basées sur les besoins afin de soutenir l'arrêt de la consommation.
- AS 6 : Promouvoir la coopération et la coordination entre les acteurs ainsi que les synergies entre les mesures de prévention.
- AS 7 : Générer des bonnes pratiques et les mettre en œuvre dans les activités de prévention.

La stratégie du FPT peut être consultée à l'adresse :

<https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/publikationen/tpf-strategie.html>

La stratégie en bref



2.6.2 Programme pour l'enfance et la jeunesse

Conformément à la mesure 1.2.2 du plan de mesures MNT, le FPT élabore un programme de prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes (PEJ) en tenant compte des parties prenantes importantes. Ce programme s'appuie sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé et contribue à la réalisation du droit constitutionnel des enfants et des jeunes à une protection particulière et à l'encouragement de leur développement. En conséquence, et conformément à la stratégie MNT, le PEJ tient compte des milieux de vie des enfants et des jeunes et traite la question de la consommation de tabac en lien avec d'autres questions importantes pour les jeunes. Il accorde une place centrale aux enfants, aux jeunes et aux adultes de leur entourage, les associant dès le départ à l'élaboration des contenus. Les parties directement concernées jouent ainsi un rôle actif dans la forme qu'elles entendent donner à leurs milieux de vie. Elles ne sont pas des cibles passives de la prévention, mais ont la possibilité de s'exprimer et d'œuvrer de manière active pour un environnement leur permettant d'utiliser leurs ressources et leurs compétences pour leur propre bien. Le PEJ regroupera à l'avenir sous un même toit toutes les offres et activités financées par le FPT pour ce groupe cible. Ce dernier est composé des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans ainsi que des adultes de leur entourage.

Mission

La Direction du programme a publié la mission du PEJ, qui a été élaborée en collaboration avec des experts et approuvée par le Pilotage du programme. Quatre axes stratégiques y sont définis :

- Modifier le cadre de vie
- Mobiliser la société civile
- Positionner judicieusement notre projet
- Fédérer les forces en présence

Program Management Office (PMO)

Depuis la fin 2019, la société CSP SA soutient la direction dans la mise en place et l'exploitation du programme (voir ch. 2.1).

Lancement de la phase de mise en œuvre du programme

À la fin de l'année sous revue, le FPT a organisé le lancement de la phase de mise en œuvre du programme. Des organisations partenaires existantes et d'autres potentiellement intéressées ont participé à cette manifestation. Les possibilités de participation au PEJ ont été présentées, notamment une invitation à soumettre des demandes pour la mesure « Fresh Air for Free », développée à l'origine dans le cadre d'Utopia (voir ci-dessous). Des idées pour des activités et des possibilités de soutien des organisations partenaires dans le domaine de la communication ont également été présentées, puis précisées conjointement dans le cadre d'ateliers.

Communication

Le concept directeur de la communication a été finalisé au cours de l'année sous revue. Sur cette base, l'agence de communication Bernet Relations a été mandatée pour les quatre prochaines années afin de soutenir le PEJ dans le domaine « Communication et mise en réseau » et d'être responsable du développement et de la mise en œuvre de la communication. Un plan d'action pour la communication présentant les mesures concrètes pour le PEJ et pour les organisations partenaires a été élaboré. Le travail sur l'identité visuelle du PEJ (slogan et logo) a également été lancé au cours de l'année sous revue.

« Utopia »

La dénomination provisoire « Utopia » désigne la partie du PEJ qui coordonne les différentes mesures du programme et qui en assure la visibilité auprès du groupe cible. C'est la superstructure qui assure le lien entre les différentes mesures. Depuis 2019, la société CSP SA a été mandatée par le FPT pour diriger la conception concrète de cette plateforme et le lancement des mesures.

Avec le soutien de CSP, de jeunes et d'experts de la prévention du tabagisme, le FPT a précisé deux mesures et a commencé à les mettre en œuvre. S'agissant de la mesure « Fresh Air for Free », un appel à déposer des projets a été lancé le 9 décembre 2020 dans le cadre de la manifestation de lancement de la phase de mise en œuvre du PEJ. Pour ce qui est de la mesure « Transparency and Truth », les travaux en vue de l'attribution d'un mandat à AT Suisse ont débuté.

éducation21

Dans le cadre d'un mandat, la fondation éducation21 a élaboré des recommandations pour de futures mesures dans le contexte scolaire. À cette fin, elle a organisé dans différentes régions des groupes de

discussion réunissant des jeunes et des acteurs de l'éducation et de la prévention. Les recommandations, y compris de premiers projets de réalisation, ont été soumises à la Direction du programme au deuxième trimestre 2020.

Financement des mesures existantes

Une grande partie du budget destiné au groupe cible des enfants et des jeunes est déjà consacrée à des mesures existantes comme « Cool and clean » et « Expérience non-fumeur ». Le FPT a également pu soutenir plusieurs nouvelles mesures utiles pour le PEJ. Celles-ci sont mentionnées au chap. 3.

2.6.3 Action coordonnée destinée aux adultes (arrêt du tabagisme)

Contexte

Depuis 2017, le FPT a transféré vers de nouvelles structures les offres de sevrage tabagique qu'il finance et qui s'adressent aux adultes. À cette fin, il a développé avec ses partenaires des mesures qui couvrent les trois groupes de mesures de la stratégie MNT, à savoir « Promotion de la santé et prévention » (GM 1), « Prévention dans le domaine des soins » (GM 2) et « Prévention dans l'économie et le monde du travail » (GM 3), ainsi que le champ d'action « Thérapie et conseil » de la stratégie nationale Addictions.

Promotion de la santé et prévention (MNT, GM 1) et stratégie nationale Addictions (champ d'action « Thérapie et conseil »)

Les activités en matière de sevrage tabagique destinées à la population générale ont été regroupées dans deux consortiums. D'une part, la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire bernoise et Promotion Santé Valais ont pris la responsabilité du projet Stopsmoking, qui entend regrouper sur un même site les diverses offres de désaccoutumance au tabac.

D'autre part, un consortium regroupant les ligues pulmonaires tessinoises et bernoises et Promotion Santé Valais entendait réaliser le projet de mois sans fumée « Stopgether ».

En automne, les ligues pulmonaires ont néanmoins informé le FPT qu'elles n'étaient finalement pas en mesure de proposer Stopgether en raison de difficultés internes. Dans le même temps, le FPT et le consortium Stopsmoking sont arrivés à la conclusion que l'intégration des offres ne fonctionnait pas comme prévu et que la meilleure solution consistait à revenir sur la décision.

La réorganisation que cela implique prendra un certain temps. Si nécessaire, le TPF sécurisera les offres existantes en attribuant des mandats. Dans le courant de l'année 2021, il lancera un appel d'offres pour certains projets ou cherchera d'autres solutions.

Prévention dans le domaine des soins (MNT, GM 2) et stratégie Addictions (champ d'action « Thérapie et conseil »)

La transformation d'une multitude de projets en une approche plus coordonnée regroupant différentes spécialités professionnelles a bien progressé en 2020. Deux mandats ont pu être définis et seront lancés en 2021. Tout d'abord, un comité d'experts pluridisciplinaire élaborera des lignes directrices. Ensuite, la définition d'un profil de compétence sur le sevrage tabagique pour les professionnels non médicaux devrait permettre d'obtenir une reconnaissance par les caisses-maladie.

En 2020, le Forum pour la prévention du tabagisme et pour le traitement de la dépendance au tabac au sein des structures sanitaires suisses (FTGS) a adopté sa nouvelle stratégie. Il a déclaré qu'il soumettra en 2021 une demande pour la mettre en œuvre.

La solution provisoire du projet « Vivre sans tabac » se poursuit, bien que de nombreux cours prévus n'aient pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

Prévention dans l'économie et le monde du travail (MNT, GM 3)

PulMotion est une offre de santé globale proposée par les ligues pulmonaires. Le FPT considère que l'approche consistant à aborder la prévention du tabagisme dans le cadre d'offres plus globales de gestion de la santé au travail mérite d'être examinée. C'est pourquoi il a décidé de financer à partir de 2021 l'évaluation de la phase pilote de PulMotion. Les résultats de cette évaluation seront déterminants pour les prochaines étapes sur cette question.

2.6.4 L'égalité des chances en tant que question transversale

Conformément à la stratégie MNT, le FPT souhaite inclure davantage les groupes de population défavorisés dans les projets et les programmes qu'il finance. C'est pourquoi, en collaboration avec la section Égalité des chances en matière de santé de l'OFSP, il a élaboré un projet visant à faire de l'égalité des chances une question transversale. Sur la base de ce projet, le FPT, le Fonds de

prévention des problèmes liés à l'alcool et Promotion Santé Suisse ont défini conjointement, dans le cadre de l'harmonisation de leurs formulaires de demande, des critères contraignants en matière d'égalité des chances.

Leur collaboration a également débouché sur la mise en place d'un centre de consultation sur l'égalité des chances. L'objectif de ce centre est d'aider les acteurs des cantons, des services spécialisés et des ONG à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport « Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse ». Ce rapport de l'OFSP, de Promotion Santé Suisse et de la CDS associe plusieurs approches et critères de réussite ayant fait leurs preuves. Le centre de consultation sera opérationnel en 2021.

2.7 Perspectives

En 2021, le service FPT s'est fixé pour priorité les travaux ci-après :

Programme pour l'enfance et la jeunesse

En ce qui concerne l'organisation et la communication, l'accent sera mis en 2021 sur l'achèvement de la structure du programme avec la nomination des cinq responsables des domaines de mesures et la mise en place des mesures de communication telles que l'identité visuelle du PEJ et les prestations de soutien des organisations partenaires. S'agissant du contenu, les premières mesures innovantes seront mises en œuvre en 2021, notamment l'examen des demandes pour « Fresh Air for Free » et le lancement de « Transparency and Truth ». Les mesures dans les domaines « École » et « Sport » seront également adaptées.

Mesures dans le domaine « École »

Sur la base des recommandations d'éducation²¹ et du mandat confié à AT Suisse, l'engagement futur du Programme pour l'enfance et la jeunesse dans le contexte scolaire a été précisé. Le remplacement du projet « Expérience non-fumeur » joue à cet égard un rôle important. La proposition résultant de ces deux mandats se caractérise par une offre modulaire (modules de base et modules complémentaires), la prise en compte des plans d'études régionaux et l'intégration de la problématique du tabagisme dans le contexte plus large de l'éducation au développement durable. À l'automne 2021, le projet « Expérience non-fumeur » sera remplacé par la nouvelle offre destinée aux écoles. Celle-ci sera élaborée avec la participation d'écoles et de jeunes et en lien avec le développement d'une première version de la plateforme Utopia.

Cool and clean

Après une phase de développement de trois ans, il est prévu, à partir de 2021, d'intégrer « Cool and clean », le programme national de prévention dans le sport destiné aux jeunes, dans le Programme pour l'enfance et la jeunesse. Une nouvelle phase de deux ans a été convenue avec Swiss Olympic pour réaliser les travaux suivants : bases scientifiques, communication, organisation et adaptation des offres pour les jeunes, les clubs et les associations. L'objectif de cette phase est d'intégrer progressivement « Cool and clean » dans le PEJ afin d'en faire d'ici 2023 l'offre du programme dans le domaine du sport organisé.

Action coordonnée destinée aux adultes (arrêt du tabagisme)

Un nouveau départ est nécessaire dans le groupe de mesures 1 de la stratégie MNT, car la collaboration entre les différents acteurs n'a pas permis de produire les synergies attendues. Le FPT cherchera des solutions provisoires pragmatiques (maintien du site stopsmoking.ch), lancera des appels d'offres pour certains projets (relève du site stopgether.ch, p. ex.) et continuera, en collaboration avec diverses organisations partenaires, à faire avancer l'idée d'un guichet unique pour les services de désaccoutumance au tabac à l'échelle nationale. Les besoins des fumeurs doivent être au centre de toutes les offres.

Dans le contexte médical (GM 2), l'objectif en 2021 sera de mettre en œuvre concrètement les mandats prévus et de favoriser ainsi la convergence interprofessionnelle. Le FPT continuera à cette fin de travailler avec les acteurs intéressés. Il s'agira notamment de préciser comment les différentes composantes s'imbriqueront entre elles et si une harmonisation s'avère nécessaire dans le domaine des offres de formation continue. Les progrès réalisés jusqu'à présent permettent d'être optimistes quant à la possibilité de clarifier les questions décisives en 2021 et d'obtenir ainsi une vision plus claire de la situation.

La suite des activités dans le domaine de l'économie et du monde du travail (GM 3) dépend des résultats de l'évaluation du projet pilote PulMotion des ligues pulmonaires.

3 Projets de tiers soutenus en 2020

Le Fonds de prévention du tabagisme a reçu 19 nouvelles demandes de financement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, dont onze provenant de cantons et huit d'organisations. Au total, des contributions financières s'élevant à environ 8,8 millions de francs ont été demandées. Le FPT a pu approuver définitivement l'ensemble de ces demandes.

Ce chapitre énumère, par domaines d'activité, les projets **définitivement approuvés** au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le montant du financement indiqué correspond dans chaque cas à la durée totale du projet.

Prévenir le début de la consommation

3.1 Splash Pub 2.0 : adaptation et développement du *serious game* de prévention du tabagisme

(Contribution FPT : 93 916 francs)

Splash pub est un *serious game* développé par UniSanté, qui vise à sensibiliser les jeunes à l'omniprésence de la publicité pour le tabac. Avec ce projet, UniSanté souhaite développer le jeu pour un usage sur tablette tactile en se centrant désormais davantage sur le milieu extrascolaire.

Le projet vise à améliorer le *serious game* Splash pub et à y associer un modèle général de prévention. Le jeu encourage la discussion sur le sujet de la publicité pour les produits du tabac et est destiné essentiellement aux plus jeunes.

Il sera adapté techniquement avec le soutien de Digital Kingdom. Un groupe de travail interdisciplinaire sera créé pour développer un concept didactique et pédagogique. Un guide didactique et pédagogique destiné aux futurs encadrants sera élaboré dans ce cadre.

3.2 Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo 2020-2021

(Contribution FPT : 63 041 francs)

De 2013 à 2015, la Ligue pulmonaire soleuroise a réalisé dans son canton le projet pilote « Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo ». Étant donné les bons résultats de l'évaluation, elle poursuit cette forme de prévention au moyen d'un nouveau projet dans le canton de Soleure et la rend accessible dans au moins trois autres cantons. Le projet s'adresse désormais également aux parents à l'occasion de séances spécifiques.

La prévention du tabagisme au moyen de la vidéo, réalisée dans les classes, s'adresse aux élèves du degré secondaire I. Les deux à trois cours de prévention sont conçus en deux parties. La première donne des informations sur la consommation de tabac. Dans la deuxième, les jeunes répondent à des questions face à une caméra ; ils parlent de leurs expériences et disent ce qu'ils pensent du tabac. Les films sont ensuite projetés devant toute la classe.

Le projet a deux objectifs principaux : encourager les jeunes non-fumeurs à ne pas commencer à fumer et motiver les fumeurs à arrêter ou du moins à réduire leur consommation. Les jeunes qui souhaitent arrêter de fumer bénéficieront, le cas échéant, de conseils gratuits.

En raison d'une demande de prolongation, le projet se poursuivra jusqu'en 2021.

3.3 Cool & Clean 2021-2022

(Approuvé sous réserve de conditions – Contribution FPT : 4 999 000 francs)

« Cool and clean » est un programme global de prévention qui met l'accent sur la consommation de tabac. Concrètement, ce programme vise à promouvoir le fair-play et l'absence de dopage et d'addiction dans le sport afin que cela devienne une évidence. Il repose sur un engagement des participants, afin que le comportement exemplaire des sportifs exerce un effet préventif en matière d'addictions. Il entend faire évoluer les conditions de la pratique sportive de manière à ce qu'elles aient un effet préventif sur les enfants et les jeunes. Enfin, l'objectif est de tisser des liens entre prévention des addictions et le sport pour que les deux se renforcent mutuellement.

Le programme « Cool and clean » vise à produire un impact sur jeunes de 10 à 20 ans qui pratiquent un sport dans des clubs ou des associations. Le sport organisé est un contexte important pour de nombreux jeunes en Suisse : 62 % des 10 à 14 ans et 43 % des 15 à 19 ans sont membres d'une association sportive. Les responsables du programme partent du principe que ce contexte se prête particulièrement bien à la réalisation d'objectifs de prévention, car on y enseigne et cultive des compétences de vie qui peuvent protéger contre l'abus de substances addictives. Le sport organisé et ses manifestations sont souvent des lieux où les jeunes sont familiarisés avec la consommation de ces substances, qui peut finir par devenir la norme (la bière après l'entraînement, la consommation de

tabac dans les stades, le dopage, etc.). C'est donc aussi là que des mesures de prévention adaptées peuvent réduire le risque de consommation problématique.

Promouvoir l'arrêt de la consommation

3.4 Stopgether, phase II 2020-2022

(Approuvé sous réserve de conditions – Contribution FPT : 690 680 francs)

« Stopgether » est un projet national ayant pour objectif d'inciter sur Facebook les personnes qui fument à arrêter de fumer ensemble à une date précise, à les préparer à l'arrêt et à les accompagner pendant un mois. Le programme mobilise trois publics cibles principaux : les fumeurs et fumeuses souhaitant arrêter, l'entourage qui a pour rôle de soutenir le participant ou la participante à l'arrêt et de le ou la valoriser dans sa démarche et des coaches, qui sont présents sur les réseaux sociaux et ont pour rôle de motiver les participants. Enfin, le programme a aussi pour objectif de sensibiliser le grand public aux méfaits de la consommation de tabac et de faire connaître les offres de désaccoutumance existantes. Le projet est réalisé conjointement par Promotion Santé Valais / CIPRET Valais, la Ligue pulmonaire bernoise et la Ligue pulmonaire tessinoise.

À l'automne 2020, le consortium a retiré sa demande de financement en raison de difficultés internes.

3.5 Programme de promotion de l'arrêt du tabagisme stopsmoking.ch

(Contribution FPT : 720 000 francs)

Le site Internet www.stopsmoking.ch a été créé en 2019 avec le soutien du FPT. Il s'agit d'une plateforme nationale pour la promotion de l'arrêt du tabagisme. L'objectif est de réunir sur une seule plateforme les informations et les offres sur le sevrage tabagique. Outre le site Internet, qui s'adresse aux fumeurs, le projet se concentre sur la redéfinition des offres de sevrage existantes en veillant à ce qu'elles tiennent mieux compte des besoins réels des fumeurs.

L'objectif du site est de mieux atteindre les fumeurs intéressés en leur proposant des offres qui soient adaptées à leurs besoins. Pendant les deux ans que durera le projet, les organisations partenaires entendent renforcer la collaboration et combiner les offres via différents canaux de communication. La Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire bernoise et Promotion Santé Valais ont uni leurs forces pour former ce consortium, qui scelle la collaboration entre ces trois partenaires dans le domaine du sevrage tabagique. Le consortium a confié à l'association AT Suisse un rôle de coordination dans le projet.

En automne 2020, le FPT a décidé, en concertation avec le consortium, de mettre fin à ce mandat.

3.6 COVID-19 et tabagisme

(Contribution FPT : 77 554 francs)

Les fumeurs appartiennent à un groupe à risque pour le COVID-19, un constat qui est parfois source de craintes et d'incertitudes supplémentaires chez les fumeurs.

Le projet vise d'abord à recenser de manière systématique les nouvelles connaissances scientifiques (internationales) sur le lien entre consommation de tabac et COVID-19 (risque accru d'infection ou d'évolution grave de la maladie, p. ex.) et à les mettre à la disposition des professionnels concernés en Suisse sous une forme appropriée.

Sur cette base, des messages simples sur le lien entre tabac et COVID-19 devraient ensuite être communiqués à la population par le biais de différents canaux. Il s'agit de promouvoir l'arrêt du tabac, le contrôle de la consommation et la protection de la famille contre le tabagisme passif. Outre la population générale, l'objectif est aussi d'atteindre les groupes qui n'ont qu'un accès limité aux informations sur ce sujet (égalité des chances).

Sensibilisation et information du public

3.7 Expérience non-fumeur 2013-2021

(Contribution FPT 2020-2021 : 637 000 francs)

L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) et les organisations cantonales de prévention du tabagisme organisent le concours « Expérience non-fumeur ». Dans le cadre de ce concours, qui existe depuis 2000, les élèves de classes entières s'engagent à ne pas fumer, priser ou chiquer du tabac pendant six mois. Au terme de cette période, un tirage au sort a lieu parmi les classes qui ont respecté toutes les conditions de participation, et les gagnants se voient attribuer des bons de voyage. En Suisse comme en Europe, ce concours a fait ses preuves ces dernières années et représente une approche attractive de la question du tabagisme en milieu scolaire.

Un des principaux effets du concours « Expérience non-fumeur » est qu'il permet d'étoffer les connaissances des participants sur la nocivité du tabac. À l'issue des six mois de concours, les classes participantes sont bien mieux familiarisées que les autres avec les avantages d'une vie sans tabac et les inconvénients liés au tabagisme. Les enquêtes menées en 2012 ont montré que le concours recueillait toujours un avis favorable, aussi bien de la part des élèves que des enseignants. En raison d'une demande de prolongation, le projet se poursuivra jusqu'en 2021.

Promotion de la recherche

3.8 Impact du semi-confinement sur la consommation de tabac : enquête auprès d'un panel suisse

(Contribution FPT : 117 120 francs)

L'influence sur le comportement tabagique du semi-confinement décidé pour freiner la propagation du COVID-19 est encore entièrement inconnue. L'isolement social, l'incertitude quant à l'évolution de pandémie et la diminution des activités extérieures (sports, excursions) pendant les périodes de quarantaine peuvent augmenter le risque de stress et de difficultés psychologiques pour les personnes concernées. Ces éléments sont, à leur tour, des facteurs qui risquent d'amener des fumeuses et des fumeurs à augmenter leur consommation ou d'anciennes fumeuses et d'anciens fumeurs à recommencer.

L'objectif de l'étude menée par Unisanté et Addiction Suisse est de fournir des données scientifiques sur les effets du confinement sur la consommation de tabac en Suisse. L'étude examine le changement de la consommation avant, pendant et après le confinement, ainsi que les facteurs qui influencent la consommation et l'intention d'arrêter de fumer.

4 Finances

4.1 Aperçu du soutien financier aux tiers (subventions)

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le Fonds de prévention du tabagisme en 2020. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci d'une meilleure lisibilité, les projets qui relèvent de plusieurs domaines d'activité n'apparaissent dans les tableaux que sous leur domaine d'activité principal.

Prévenir le début de la consommation

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Splash Pub 2.0 : adaptation et développement du <i>serious game</i> de prévention du tabagisme	Unisanté	1.5.2020-31.10.2021	93 916
Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo 2015-2021	Ligue pulmonaire de Soleure	1.5.2020-31.10.2021 ⁴	63 041
Cool & Clean 2021-2022	Swiss Olympic	1.1.2020-31.12.2021	4 999 000
Total			5 155 957

Promouvoir l'arrêt de la consommation

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Stopgether	Promotion santé Valais, Ligue pulmonaire bernoise, Ligue pulmonaire tessinoise	1.5.2020-1.6.2021	690 680
Programme de promotion de l'arrêt du tabagisme stopsmoking.ch	Consortium plateforme stopsmoking.ch composé de : AT, Promotion santé Valais, Ligue pulmonaire bernoise, Université de Genève, Ligue contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse	1.5.2020-30.4.2021	720 000
COVID-19 et tabagisme	AT Suisse	2.4.2020-31.8.2020	77 554
Total			1 488 234

⁴ Demande de prolongation

Sensibilisation et information du public

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Expérience non-fumeur 2013-2021	AT Suisse	1.7.2013-31.7.2021 ⁵	637 000
Total			637 000

Promotion de la recherche

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé
Impact du semi-confinement sur la consommation de tabac : enquête auprès d'un panel suisse	Unisanté	16.6.2020-15.12.2020	117 120
Total			117 120

Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Contributions forfaitaires aux programmes cantonaux conformément à l'OFPT 2020

Projet	Organisme responsable	Durée du projet	Montant octroyé en 2021
PCPT NE 2020	Service de la santé publique, Neuchâtel	2020	55 829 ⁶
PCPT ZG 2020-2023	Canton ZG	2020-2023	129 258 ⁷
PCPT GR 2021-2024	Canton GR	2021-2024	78 981
PCPT SG 2021-2024	Canton SG	2021-2024	141 550
PCPT BL 2021-2024	Canton BL	2021-2024	78 323
PCPT AG 2021-2024	Canton AG	2021-2024	176 710
PCPT VS 2021-2024	Canton VS	2021-2024	108 378
PCPT ZH 2021-2024	Canton ZH	2021-2024	348 070
PCPT TG 2021-2024	Canton TG	2021-2024	95 130
PCPT NE 2021-2024	Canton NE	2021-2024	74 439
PCPT TI 2021-2024	Canton TI	2021-2024	109 576
Total			1 396 244

⁵ Demande de prolongation

⁶ Contribution pour 2020

⁷ Contribution pour 2020 et 2021

4.2 Bilan au 31 décembre 2020

Actifs	2019	2020	Passifs	2019	2020
Compte du Fonds auprès de l'AFF	10 138 549,66	16 943 372,58	Obligations de tiers	300 812,27	627 709,20
Compte courant OFSP		89 886,55	Compte courant OFSP	74,25	
Compte de régularisation actifs	1 659 020,95	1 047 546,30	Capital au 1.1.	8 758 508,61	11 496 684,09
			Résultat annuel	2 738 175,48	5 956 412,14
			Capital au 31.12.	11 496 684,09	17 453 096,23
Total Actifs	11 797 570,61	18 080 805,43	Total Passifs	11 797 570,61	18 080 805,43

4.3 Compte de résultats 2020

Charges	2019	2020	Revenus	2019	2020
Charges de transfert (subventions sur la base des demandes)	8 559 193,07	4 802 412,05	Impôts	14 061 538,90	13 089 670,25
Coûts d'exploitation					
Frais de personnel	876 532,95	988 121,75			
Informatique	0,00	3 800,00			
Mandats de conseil	577 405,69	614 211,15			
Commissions	4 662,45	7 697,30			
Recherche sous contrat	30 595,00	48 978,51			
Traductions	33 379,86	62 323,45			
Dépenses pour la prévention	1 230 484,35	599 035,95			
Frais	1 629,65	436,90			
Autres dépenses de fonctionnement	9 480,40	6 241,05			
Pertes (-) / Gains (+)	2 738 175,48	5 956 412,14			
Total	14 061 538,90	13 089 670,25		14 061 538,90	13 089 670,25

Explications sur le compte de résultats

Charges de transfert

Le FPT a notamment la mission d'octroyer des aides financières à des projets de prévention sur la base de demandes de financement. Ces prestations sont octroyées en se fondant sur la loi sur les subventions. Le montant correspond à la somme de toutes les subventions versées à de tels projets en 2020. Étant donné que les subventions ne sont pas versées en une fois mais sur toute la durée du projet, ce montant n'est pas identique au montant total des projets approuvés.

Coûts d'exploitation

Comptent parmi les coûts d'exploitation, d'une part, la recherche sous contrat et les dépenses pour la prévention. Il s'agit de mandats que le FPT attribue sur la base de l'art. 4, al. 2, let. a, OFPT. Ces mandats sont mentionnés au ch. 2.1. Les dépenses pour la prévention incluent aussi en partie les tâches du FPT qui ont dû être externalisées.

Les coûts d'exploitation comprennent, d'autre part, les coûts nécessaires au fonctionnement propre du service FPT, à savoir les frais de personnel, les mandats de conseil, les commissions, les traductions, les frais et les autres dépenses de fonctionnement.

Le Programme pour l'enfance et de la jeunesse, l'élaboration de la stratégie et la révision de l'ordonnance ont nécessité des ressources humaines supplémentaires à celles prévues dans le tableau des effectifs du service FPT. C'est pourquoi le coût des mandats de conseil et des dépenses pour la prévention est plus élevé que l'année précédente.

Les coûts d'exploitation effectifs sont faibles. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT compte peu de collaborateurs et, d'autre part, qu'il est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui facture pas les prestations suivantes :

- expertises et assistance juridiques (division Droit) ;
- soutien du directeur du service par le supérieur hiérarchique (responsable de la division MNT) ;
- traductions (services linguistiques) ;
- comptabilité et finances (Etat-major de l'unité de direction Santé publique et section Finances et comptabilité) ;
- coordination des demandes des médias, site Internet (Section Médias et communication) ;
- soutien informatique (Section Informatique et GEVER et service Gestion des équipements) ;
- frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds.

Traductions

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP. Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet. En 2020, ces coûts ont été plus élevés que l'année précédente en raison des travaux liés à la révision de l'ordonnance et à l'élaboration de la stratégie.

Autres dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc.

Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI
Fonds de prévention du tabagisme FPT
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP

info@tpf.admin.ch

www.tpf.admin.ch